

Guémené-sur-Scorff, le 10 septembre 2018

Objet: De l'« hymne national », etc.
Copie: Tout public


Au président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président,

L'étude consacrée aux symboles de la République, mise en ligne sur mon site internet le 29 juin 2018 , ne représente que la partie immergée de l'iceberg. Elle a pour titre :
du Chant de guerre pour l'armée du Rhin à la Marseillaise.

Vous pouvez le constater, je cite beaucoup et écris peu. Raison pour laquelle il est préférable de la lire attentivement avant de la commenter, de prendre de quelconques décisions... et, surtout, d'inquiéter les personnes qui ne confondent pas **le temps de paix avec le temps de guerre**; bref, qui ont **une conscience**.

De la version réputée « officielle »

Page 15 (note 3), je produis et commente une copie d'écran de votre site internet . Celles reproduites ici pages 4 à 8 montrent, dans leur intégralité, comment les paroles de la *Marseillaise* sont données à lire aux citoyens. Il ne faut avoir aucune dignité, aucune morale, aucun respect pour autrui... pour produire de pareils torchons. Il me semble qu'un hymne réputé « national » mérite un écrin plus noble.


Page 16, je compare le texte réputé « officiel » (Présidence de la République) à celui du Gouvernement, de l'Assemblée nationale... et du Sénat. Je vous laisse apprécier les différences, tant au niveau des paroles, que de l'orthotypographie (orthographe, ponctuation...), de l'ordre des couplets (ici, c'est le Gouvernement qui a raison), etc. Quelle unité!!! Et tout *ce beau monde* [!?] commande le respect... aux citoyens dignes de ce nom, qui respectent les lois (lorsqu'elles le méritent) et les personnes!?

Pages 30–32: Fait – ô combien révélateur! – je n'ai trouvé chez aucun réputé spécialiste, historien... *La Marseillaise du Retour* de 1919, qui me semble autrement plus indiquée pour être **chantée en temps de paix**.

Pages 3 à 8 de la présente, je corrige de nombreuses erreurs – historiques et autres – qui, bien entendu, sont reproduites sans plus d'examen. Mon étude précitée est suffisamment détaillée pour que je développe ici.

Hymne national: du sang impur

Nombre de concepts sont liés au *sang impur*: le servage, l'esclavage, la colonisation... en un mot, l'exploitation des hommes, femmes et enfants sous toutes ses formes:

Papiers de Chaumette, publiés avec une introduction et des notes par Fritz BRAESCH; Paris, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, Édouard Cornély & Cie, 1908 :
« [...] en vertu de la Déclaration des Droits de l'homme, **de ne jamais attenter à la propriété ni à la liberté d'aucun peuple de la terre, directement ni indirectement, les considérant tous comme ses frères et ses amis, il renonce à toute espèce de conquêtes**; [MANIFESTE. *Le peuple français à tous les peuples de la terre, pages 145–149*].

Autant de concepts que cette France-là (à ne pas confondre avec la France) n'a cessé de mettre en pratique au cours de son histoire, et ce, avec un incroyable zèle... J'aurai l'occasion de le démontrer maintes fois: il faut parfois des siècles pour qu'un noble sentiment devienne réalité.

Quant à son interprétation, au vu de toutes les bêtises... qui se propagent depuis une dizaine d'années sur l'internet, dans les médias... jusqu'à l'Assemblée nationale ou dans des documents pédagogiques de l'Éducation nationale, il n'est pas inutile de rappeler cette mise au point de Claude Joseph ROUGET DE LISLE :

Je serais indigné si les malintentionnés ou les ignorants me jugeaient comme un ancien terroriste ou un fomentateur de révolutions. Je n'ai pas composé *La Marseillaise* pour soulever les pavés de Paris, mais bien pour renverser les cohortes étrangères. Nos sillons ne doivent pas boire le sang français, ils sont destinés à recevoir des épis nourriciers qui grandiront pour vivre en frères!

Je développe ce sujet pages 33 et 137 de mon étude précitée.

De l'histoire

Les chapitres consacrés au *Bataillon marseillais du <10 août 1792>* et au *Sang impur* montrent comment l'histoire est traitée par cette France-là. D'où le vœu de Jean-Clément MARTIN: « Le besoin d'histoire demeure, **la nécessité de refonder une école historique solide est une urgence.** » Elle sera d'autant plus utile, objective, appréciée... si elle n'est pas seulement franco-française.

De la laïcité

Voyez, pages 35-38, le § « De la nouvelle religion ». La prière *Salut Marianne | Sainte Marianne* doit-elle être apprise par cœur!? À défaut, des sanctions du type de celles qui concernent les historiens qui font consciencieusement leur travail (voir p. 46-47) ont-elle été prévues par leur promoteur d'aujourd'hui – Jean-Louis DEBRÉ – qui fut, entre autres, président du Conseil constitutionnel!? À noter :

Vierge Mariane [sic] ... rends-nous la France, rends-nous la patrie, rends-nous la République! ... délivre-nous des rois et des papes, des aristocrates, des soldats, des juges, des diplomates, des alliances et des conférences, des excellences, des mouchards, du Sénat, des voleurs, du budget, de l'emprunt, de l'impôt, de la Bourse, de la Banque, du grand-livre, de la guerre, de la famine, de la peste, de l'empire et de l'Empereur [...]

Le 5 octobre 1848, l'auteur de cette « prière », le député Félix PYAT, a également demandé la suppression de la Présidence de la République (voir p. 225). En fonction du contexte, cette demande mérite réflexion. Car dans une république normalement constituée, un président, ça préside; ça n'ordonne pas. Il n'est que *primus inter pares*: « le premier parmi ses pairs ». Ses pairs, ce sont les électeurs inscrits.


À quand un « Notre Président » (ici, les majuscules s'imposent!): [...] ~~Ô Jupiter!~~ [...].

Micellanées

Méditez également les sujets que j'aborde dans le chapitre « 1.6 Annexes » :

1. La langue de la République est le français.

Voyez également mes autres écrits, notamment le dernier: FAISONS LE POINT.

L'écriture du français vue par des « gens de pratique », politiques... et autres agents du service public, novembre 2017 .

3. Hymnes nationaux étrangers

Page 219, voyez l'*Hymne national algérien*, plus particulièrement le texte composé en gras. Vous apprécieriez qu'ils le chantent en votre présence lors d'une visite officielle? C'est leur: *Qu'un sang impur...* Il est vrai qu'ils ont été formés à bonne école!


5. Colonisation, esclavage, etc.

Il y a l'histoire de France racontée par des Français... et l'histoire des faits.

Exemple: nous verrons si le cas de TATI DESPONTS (page 231) ramènera à la raison le législateur quant à la loi appelée <TAUBIRA>! Car enfin, qui composait le premier maillon de la traite négrière? Des autochtones!... Sa non-abrogation vaudra à cette France-là l'humiliation publique devant le monde entier.

Tous ces sujets seront traités comme ils le méritent.

La lettre ci-dessous résume en partie mon étude: *du Chant de guerre pour l'armée du Rhin à la Marseillaise*:

Lettre à Philippe DAC, *A[joutons] É[galité], F[raternité]... à la Marseillaise!* [site internet], 9 août 2018 .



Le fichier: *Des lois, de l'institution judiciaire, etc. (notes)*, de juillet 2018 📌 montre à quel niveau de déchéance intellectuelle et morale en sont rendues nos institutions, à commencer par l'institution judiciaire. Car enfin, sans invoquer l'inflation normative, que penser d'un législateur qui est incapable de veiller à la juste application des lois qu'il vote. Comme l'a fait remarquer Gustave FLAUBERT: « La justice humaine est [...] pour moi ce qu'il y a de plus bouffon au monde, un homme en jugeant un autre est un spectacle qui me ferait crever de rire, s'il ne me faisait pitié, et si je n'étais forcé maintenant d'étudier la série d'absurdités en vertu de quoi il le juge. Je ne vois rien de plus bête que le droit, si ce n'est l'étude du droit. J'y travaille avec un extrême dégoût et ça m'ôte tout cœur et tout esprit pour le reste. »

«Toute fonction, qui n'est pas exercée par la collectivité sociale elle-même n'étant qu'une délégation, il s'ensuit que cette fonction doit être élective, révocable, temporaire [Émile AOLLAS].» Non seulement il n'y a pas de pouvoir judiciaire, mais il faut voir comment – dans cette France-là, car il y a des basochiens qui font correctement et dignement leur travail – les lois sont interprétées, les arrêts, jugements... rendus. Là encore, voyez les écrits que je cite et les miens. Sans oublier que nombre d'entre eux se croient au-dessus des lois. Concernant l'affaire du travail au noir, par exemple, les victimes ont été indemnisées? (Pour financer mes études, j'ai travaillé cinq ans à plein temps dans un cabinet juridique, qui n'ont pas été pris en compte dans le calcul de ma retraite.) Dois-je développer? Ce ne sont pas les sujets qui manquent.

Pour traiter les dossiers en cours (respect des lois et des personnes, etc.), nous ferons dorénavant appel à la Cour de justice de l'Union européenne voire, au besoin, à celle de La Haye. La bêtise, la corruption... ne sont pas des fatalités.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.



La Marseillaise de Rouget de Lisle

A l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

Claude Joseph Rouget de Lisle chantant la marseillaise
Paul Adolphe Rajon (XIX^{ème} siècle), BnF

Un peu d'histoire...

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du **Roi** à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle **compose**, dans la nuit du 25 au 26 avril, **chez Dietrich**, le maire de la ville, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin".

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

La **III^{ème}** République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la **II^{ème}** République, le 14 juillet 1915, que les **cendres** de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de **E**ducation nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour "célébrer notre libération et nos martyrs". Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

L'auteur

A apostrophe: ' et non ' *[idem partout]*

[Où se trouve l'illustration ?]

[bien, voir page 4] **M**

XIX^e ou **XIX^e** mieux **19^e** (on ne divise pas entre 2 voyelles)

... [Alt+133] et non ... (trois points à la suite)

roi (c'est un nom commun)

Rouget de Lisle, compose dans la nuit [...] **dans sa chambre**, et non chez **[Philippe Frédéric de Dietrich]** [il me semble que le parrain... de la *Marseillaise* a droit au respect de son état civil]

III^e et, en

G III^e

[soyons précis: il s'agit d'un cercueil et non d'une urne]

É

[Cette fin de page n'est pas de mon fait.]

Né en 1760 à Lons-le-Saunier, Claude-Joseph Rouget de Lisle est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, **il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant**. Auteur de quelques romances et opéras, il vit dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

La partition

En quelques semaines, l' "**Hymne des Marseillais**" est diffusé en Alsace, sous une forme manuscrite ou imprimée, puis il est repris par de nombreux éditeurs parisiens. Le caractère anonyme des premières éditions a pu faire douter que Rouget de Lisle, **compositeur par ailleurs plutôt médiocre**, en ait été réellement l'auteur.

Il n'existe pas de version unique de la Marseillaise qui, dès le début, a été mise en musique sous diverses formes, avec ou sans chant. Ainsi, en 1879, la Marseillaise est déclarée hymne officiel sans que l'on précise la version, et un grand désordre musical pouvait se produire lorsque des formations différentes étaient réunies.

La commission de 1887, composée de musiciens professionnels, a déterminé une version officielle après avoir remanié le texte mélodique et l'harmonie.

Le **Président** Valéry Giscard d'Estaing a souhaité que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'**œuvre** et en a fait ralentir le rythme. C'est aujourd'hui une adaptation de la version de 1887 qui est jouée dans les cérémonies officielles. Parallèlement, la Marseillaise a été adaptée par des musiciens de variété ou de jazz.

Les paroles

1er couplet

Allons enfants de la Patrie,

Le jour de gloire est arrivé !

Contre nous de la tyrannie,

Claude Joseph

[voir page 3]

[Ce n'est pas grâce à son *Chant de guerre*, mais à TALLIEN. Voir page 38.]

[Ce n'est pas l'« hymne des Marseillais » qui fut diffusé en Alsace, [...] mais bien le *Chant de guerre*. ...]

[Et les auteurs de ce torchon, que sont-ils ? Insulter l'auteur du *Chant de guerre*... plus de deux siècles après **! ? ! ?** Comme si ces « individus » étaient en mesure d'apprécier l'œuvre de ROUGET DE LISLE.]

[De nos jours, ce « grand désordre » n'est plus seulement que musical.]

—
—
—

p [c'est un nom commun : ô obséquiosité !]

œ

[Interlignage aberrant : que de papier gâché, etc.]

L'étendard sanglant est levé, (bis) Entendez-vous dans les campagnes Mugir ces féroces soldats ?

[Comment qualifier cette « mise en page » ?]

Ils viennent jusque dans vos bras **E**gorger vos fils, vos compagnes !

É

Refrain

Aux armes, citoyens, Formez vos bataillons, Marchons, marchons ! Qu'un sang impur

Abreuve nos sillons !

2

Que veut cette horde d'esclaves, De traîtres, de rois conjurés ? Pour qui ces ignobles entraves,

Ces fers dès longtemps préparés ? (bis) Français, pour nous, ah ! quel outrage Quels transports il doit exciter !

C'est nous qu'on ose méditer

De rendre à l'antique esclavage !

3

Quoi ! des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers ! Quoi ! ces phalanges mercenaires

Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)

Grand Dieu ! par des mains enchaînées

Nos fronts sous le joug se ploieraient De vils despotes deviendraient

Les maîtres de nos destinées !

4

Tremblez, tyrans et vous perfides L'opprobre de tous les partis, Tremblez ! vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix ! (bis) Tout est soldat pour vous combattre, S'ils tombent, nos jeunes héros, **leur** [voir pages 13, 16, 20...]

La terre en produit de nouveaux, Contre vous tout prêts à se battre ! **é**

5

Français, en guerriers magnanimes, Portez ou retenez vos coups ! **E**pargnez ces tristes victimes, **É**

A regret s'armant contre nous. (bis) Mais ces despotes sanguinaires, Mais ces complices de Bouillé, Tous ces tigres qui, sans pitié, Déchirent le sein de leur mère ! **À**

6

Amour sacré de la Patrie,

Conduis, soutiens nos bras vengeurs Liberté, Liberté chérie,

Combats avec tes défenseurs ! (bis) Sous nos drapeaux que la victoire Accoure à tes mâles accents,

Que tes ennemis expirants

Voient ton triomphe et notre gloire !

7

Nous entrerons dans la carrière

Quand nos aînés n'y seront plus,

Nous y trouverons leur poussière,

Et la trace de leurs vertus (bis),

Bien moins jaloux de leur survivre,

Que de partager leur cercueil,

Nous aurons le sublime orgueil,

De les venger ou de les suivre.

NB: le septième couplet, dont l'auteur reste à ce jour inconnu, a été ajouté en 1792.

Pour en savoir plus :

Pierre (Constant), Les hymnes et chansons de la Révolution. Paris, Imprimerie nationale, 1904
Robert (Frédéric), La Marseillaise. Paris, Imprimerie nationale, 1989

NB : [l'auteur n'est pas inconnu]

[Je n'ai pas corrigé la ponctuation.]



LES ACTUALITÉS

CHRONOLOGIE

RÉSEAUX SOCIAUX

PHOTOS ET VIDÉOS

[Ecrire au Président](#)

[Le président de la République](#)

[Les présidents depuis 1848](#)

[Les institutions](#)

[Les textes](#)

[Les symboles](#)

[L'Élysée](#)

[Le fonctionnement](#)

Ecrire au Président de la République

A+ A- | ÉCOUTER | IMPRIMER

Partager sur :



ÉCRIRE AU PRÉSIDENT

LES ACTUALITES

Communiqués
Déclarations/Discours
Conférences de presse
Conseils des ministres
[Interviews](#)

AGENDA

CHRONOLOGIE

RÉSEAUX SOCIAUX

PHOTOS ET VIDÉOS

LES COULISSES

LA PRÉSIDENTE

ECRIRE AU PRESIDENT

Agenda du **p**résident | **E**crire au **P**résident | Le **p**résident
de la République | **E**crire au **P**résident de la République
ÉCRIRE AU **PR**ÉSIDENT | **E**CRIRE AU **PR**ÉSIDENT
elysee.fr | **É**lysée.fr L'Élysée
LES ACTUALIT**ÉS** | LES ACTUALIT**E**S
ÉCOUTER



J'ai cru comprendre que le Gouvernement... militait pour le rayonnement de la langue française.
Elle n'a nul besoin d'ambassadeurs qui produisent, ou laissent produire, de pareils torchons.

**Ce sont les mêmes qui se lamentent quant au déclin du français,
qui commandent le respect de l'hymne national, etc. !?**